



PREFECTURE DES LANDES
AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

* * *

**Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
des infrastructures de transport terrestres relevant de la compétence de l'État**

Conformément à la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, l'État est chargé d'identifier les zones bruyantes liées à son réseau de transport terrestre.

Pour faire suite aux cartes de bruit stratégiques – (arrêtés et cartes publiés le 12 juillet et le 3 octobre 2018) – relatives aux routes supportant un trafic supérieur à 6 millions de véhicules par an, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes, sous l'autorité de Monsieur le préfet de département, a élaboré un projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) exposant notamment les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement.

Ce projet porte sur les infrastructures routières de l'État suivantes :

- Réseau autoroutier concédé : A63, A64 et A641.

Ce projet sera mis à disposition du public durant **2 mois** consécutifs, du **lundi 26 novembre 2018 à 09h00 au lundi 28 janvier 2019 à 16h30**.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier :

- sur support papier : à la DDTM des LANDES – 351 boulevard SAINT-MEDARD – 40 000 MONT-DE-MARSAN aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
- sur un poste informatique à la DDTM des LANDES aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr rubrique Publications – Consultations du public.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du **lundi 26 novembre 2018 à 09h00 au lundi 28 janvier 2019 à 16h30**, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la DDTM ;
- envoyées par courrier à DDTM des LANDES – Service Aménagement Risques - PPBE – 351 boulevard SAINT-MEDARD – BP 369 – 40 012 MONT-DE-MARSAN Cedex, avant le lundi 28 janvier 2019 à 16h30.
- transmises par courriel à ddtm-sar@landes.gouv.fr, avant le lundi 28 janvier 2019 à 16h30. Elles devront porter la mention : « *PPBE* ».

Pendant la mise à disposition du public, soit du **lundi 26 novembre 2018 à 09h00 au lundi 28 janvier 2019 à 16h30**, le chargé de mission Bruit du Service Aménagement et Risques de la DDTM sera à la disposition du public, sur rendez-vous (05 58 51 30 73) pour expliquer la démarche ainsi que toutes les données du PPBE.

À l'issue de cette phase de consultation, la DDTM établira une synthèse des observations formulées sur le PPBE de l'État et reviendra vers les différents gestionnaires concernés pour d'éventuels compléments d'information et apporter des réponses aux questions formulées par le public.

Le document final, accompagné d'une note exposant les résultats de la consultation du public et les suites qui leur ont été données, constituera le PPBE qui sera arrêté par M. le préfet et publié sur le site internet des services de l'État dans les Landes.